



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 18 mai 2017 -

Etaient présents :

M. CORMERAIS, Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. LAMPROPOULOS, M. ORTEL, Mme DUFÉAL, M. LE BOURDONNEC, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. BOUDET, Mme GONFOND, Mme JOUIN, M. LALUQUE, M. PUISSET, Mme SALAS, M. WEST, Mme THIEBAULT.

Etaient représentés :

M. FRÖHLICH, Mme OLLIER, M. BALLESTA, M. PEROT, Mme PORTES, M. PUGET, Mme LEBRAUD, M. AMIEL, M. CITRAIN, Mme CLAVEL, M. GIREAUD-LEMOINE, Mme GUEUDELIN, Mme MARTINEZ, M. HARRIET.

Etaient invités :

Mme CARRIBON, Mme MIRAS, M. RAMBAUD, M. VALAT.

Mme VELASCO-GRACIET ouvre la séance à 9H15.

### **I/ PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 16 MARS ET 13 AVRIL 2017**

En l'absence de remarques, Mme Velasco-Graciet propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 16 mars 2017.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal du 16 mars 2017.**

En l'absence de remarques, Mme Velasco-Graciet propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 13 avril 2017.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU adopte le procès-verbal du 13 avril 2017.**

## II/ CRÉATION DE DEUX DU<sup>1</sup> EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

Mme Velasco-Graciet signale l'ouverture de deux DU en Langue des signes française portés par le département de Science du langage.

M. Valat indique que l'ouverture de ces 2 DU concerne un public de formation continue. L'université Bordeaux Montaigne qui propose déjà une formation en langue des signes dans le cadre du CLES/CLUB, souhaite étoffer son offre par des formations permettant d'acquérir un meilleur niveau de langue des signes. Elles pourront permettre la transition vers des formations spécialisées comme celles d'interprète en langue des signes, guide, agent d'accueil, médiateur culturel, formateur...

Le 1<sup>er</sup> DU propose une formation de niveau perfectionnement et le 2<sup>nd</sup> de niveau avancé. Chacune des formations est organisée sur une année pour un volume horaire de 200 heures réparties de septembre à mai. Le rythme de la formation est de 8 heures par semaine durant 24 semaines auxquelles s'ajoutent 8 heures d'activités culturelles en LSF<sup>2</sup> en dehors des locaux de l'UBM ou de l'INJS<sup>3</sup>.

L'effectif visé est de 15 stagiaires en formation continue. Pour répondre au principe d'autofinancement de ces diplômes, les coûts de la formation estimés à environ 25 000 € devront être couverts par les droits d'inscription versés par les stagiaires.

Mme Rachmuhl fait écho du souhait porté par Mme Labrune d'élargir l'ouverture de ce DU au public étudiant pour l'année universitaire 2018-2019.

Mme Durrans demande si l'ouverture de ce DU est conditionné au nombre d'inscrits.

Mme Velasco-Graciet répond que le seuil minimum d'ouverture est fixé à 15 stagiaires.

M. Cormerais se félicite que contrairement aux pratiques existantes dans d'autres universités françaises, la condition d'ouverture d'un DU à l'université Bordeaux Montaigne soit la recherche de l'équilibre budgétaire et non du profit.

Il souhaite des informations complémentaires sur le montage financier du projet.

Mme Carribon répond que l'estimation budgétaire est faite sur la base de 15 stagiaires autofinancés (tarif minimal).

M. Boudet souligne la possibilité de faire appel à des subventions d'ordre public afin de sécuriser l'ouverture de ce DU.

Mme Velasco-Graciet rappelle que dans le cas des stagiaires financés, c'est l'organisme public ou privé qui prend en charge les droits d'inscription.

Elle signale que la convention relative à ce DU sera soumise au vote de la prochaine CFVU.

Elle propose de passer au vote du Diplôme Universitaire en Langue des signes française, niveau perfectionnement.

Résultat du vote :

---

<sup>1</sup> Diplôme Universitaire

<sup>2</sup> Langue des signes française

<sup>3</sup> Institut National de Jeunes Sourds

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU adopte le DU en Langue des signes française, niveau perfectionnement.**

Mme Velasco-Graciet propose de passer au vote du Diplôme Universitaire en Langue des signes française, niveau avancé.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ **La CFVU adopte le DU en Langue des signes française, niveau avancé.**

### III/ CRÉATION DU DU PENSER LE PROJET DE TERRITOIRE PAR LE PAYSAGE - CIEPT

M. Valat présente le Diplôme d'Université co-habilité « Certificat International d'Études de paysage et de territoire : Penser le projet de territoire par le paysage » (CIEPT).

Ce diplôme, co-habilité entre l'UBM<sup>4</sup> et l'ENSAPBx<sup>5</sup>, s'adresse à des étudiants étrangers et à des stagiaires de formation continue titulaires d'une licence ou diplôme français ou étranger (*bac*+3) admis en dispense. Il permet à des étudiants de cultures et de formations différentes d'acquérir les aspects fondamentaux de la culture et de la pratique paysagère et d'expérimenter le projet de paysage comme une entrée porteuse de valeurs et de sens pour penser le projet urbain et de territoire de manière innovante.

Les étudiants étrangers sont majoritairement diplômés dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage... Ils viennent plus particulièrement acquérir la méthodologie de projet de paysage et de territoire dans un contexte d'échange et d'expérimentation pluriculturel.

De plus, le DU leur permettra de valider un niveau de français langue étrangère qui pourra être formalisé par un diplôme de langue française (DELF ou DALF), de niveau B1 ou B2. Cette formation s'adresse notamment, mais non exclusivement, à des étudiant.e. s de l'université chinoise de Tianjin déjà conventionnée avec l'ENSAPBx.

Ce DU est également proposé à des stagiaires de formation continue pour la validation de compétences complémentaires à leur cursus initial qui peut relever de toute discipline concernée par la démarche paysagère.

La formation est organisée sur une année pour un volume horaire de 525 heures pour le volet paysage auxquelles s'ajoutent uniquement pour les étudiants étrangers, 288 heures de français langue étrangère ainsi qu'un stage de 40 heures.

L'effectif visé est de 12 étudiants et de 8 stagiaires en formation continue. Pour répondre au principe d'autofinancement de ces diplômes, les coûts de formation estimés à environ 112 000 € devront être couverts par les droits d'inscription versés par les étudiants et les stagiaires de formation continue.

Mme Rahou demande quels sont les débouchés envisagés pour les étudiants étrangers ayant validé ce DU.

<sup>4</sup> Université Bordeaux Montaigne

<sup>5</sup> Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Elle rappelle qu'un nombre important d'étudiants chinois titulaires de ce diplôme, , sollicitent l'année suivante un dossier afin de suivre une formation au sein de notre université. Le niveau de langue acquis par ces étudiants sera inférieur au niveau minimum requis (DEL F B2) pour l'admission dans une licence ou master de Bordeaux Montaigne.

Mme Velasco-Graciet rappelle que ces étudiants suivront un stage de langue française intensif auprès du DEFLE afin d'acquérir un diplôme de langue française de niveau B1 ou B2. Il s'agit d'un pari consistant à immerger ces étudiants dans la langue française afin qu'ils obtiennent un niveau de langue suffisant pour intégrer s'ils le souhaitent une formation dans notre université.

Mme Rahou prévient que l'obtention de ce diplôme n'astreindra plus ces étudiants à suivre la procédure d'admission préalable Campus France.

Mme Velasco-Graciet rappelle que ce diplôme n'a pas de valeur nationale.

M. Arcelin confirme que ces étudiants devront suivre la procédure Campus France avant de s'inscrire au DU. Cependant une fois ce diplôme obtenu, leur licence chinoise leur permettra de postuler en licence ou master via Apoflux Bordeaux Montaigne. Il craint que cette possibilité induise une ambiguïté dans le traitement des dossiers.

Mme Rahou relève des conditions d'admission plus exigeantes pour les étudiants déposant une demande via la procédure Campus France.

M. Laluque souligne que le modèle économique présenté se base sur 8 stagiaires formation continue alors que l'étude des effectifs prévisionnels sur 3 ans indique 2 stagiaires en 2017/2018 puis 8 en 2018/2019 et 2019/2020. En conséquence, l'équilibre pour 2017/2018 ne sera pas atteint et représentera une perte de 24 000 € pour l'université.

Mme Velasco-Graciet évoque une prévision pessimiste.

M. Valat parle d'une prise de risque mesurée considérant le potentiel du marché.

Mme Velasco-Graciet signale un important travail de communication de réseaux autour de ce diplôme afin de permettre une augmentation sensible du nombre d'inscrits les années suivantes.

M. Boudet demande le nombre de stagiaires formation continue inscrits au DU lorsqu'il était géré en partenariat avec le lycée Grand Lebrun.

Mme Velasco-Graciet répond que ce diplôme concernait uniquement les étudiants étrangers.

M. Boudet souhaiterait connaître le plan B si aucune augmentation du nombre de stagiaires n'est constatée en 2018/2019.

Mme Velasco-Graciet évoque une possible fermeture du DU aux stagiaires de la formation continue. Elle signale que l'étude préalable à l'ouverture de ce DU démontre une forte demande notamment de la part des universitaires et des agents des collectivités territoriales en charge des questions liées au paysage.

M. Cormerais souligne le rayonnement et la reconnaissance mondiale de l'École nationale du paysage en France. Il pense que le risque pris est minime dans la mesure où cette formation existait déjà. Seul le partenariat change, l'UBM venant se substituer au lycée Grand Lebrun.

Mme Jouin demande pourquoi contrairement aux autres DU, le tarif des stagiaires de formation continue est inférieur à celui payé par les étudiants.

M. Valat répond que les étudiants chinois ont un volume horaire de 328h d'enseignement supplémentaire auprès du DEFLE  
Il signale également l'importance de proposer un tarif d'inscription en adéquation avec le niveau d'excellence attendu par les étudiants étrangers. Beaucoup d'étudiants étrangers considèrent qu'un tarif faible ou modéré n'est pas un gage de qualité.

Mme Dubouilh demande des précisions sur le profil de ces étudiants : pourquoi ne cherchent-ils pas plutôt à acquérir un diplôme de paysage dans une école d'architecture ?  
Elle s'interroge également sur l'articulation entre leur profil et celui des stagiaires FC qui n'auront pas forcément de formation en architecture.

M. Valat parle d'étudiants titulaires d'un diplôme équivalent à la licence (Benke) en architecture et venant chercher un complément de formation. Ces étudiants sont à la recherche d'un niveau d'excellence qu'ils ne possèdent pas dans leur pays.  
Pour ce qui concerne les stagiaires de formation continue, la formation s'adresse à toute personne ayant des compétences en rapport avec l'espace et le paysage, sans pour autant être spécialiste du domaine.

Mme Velasco-Graciet ajoute que cette formation peut également intéresser des sociologues ayant un intérêt sur la question du paysage, du territoire et de l'urbain.

Mme Duféal demande si la création de ce DU a été présentée et votée en conseil d'UFR.  
Elle note l'absence dans le dossier d'habilitation du nom de l'université chinoise concernée.  
Elle demande si cette formation est uniquement réservée à des étudiants de langue chinoise.

Mme Velasco-Graciet répond qu'une convention tripartite devra être conclue entre l'ENSAPBx, l'UBM et l'université chinoise de Tianjin. Pour le moment, elle est réservée uniquement à ces étudiants.

M. Arcelin signale que ce DU n'a pas été présenté en conseil d'UFR et regrette fortement l'absence de l'UFR STC dans l'élaboration de ce DU. Il rappelle que l'ouverture d'une telle formation a un impact sur l'organisation et la gestion du service.

Mme Carribon rappelle l'obligation faite aux porteurs de présenter leur projet en conseil d'UFR dans le respect de la procédure d'habilitation ou de renouvellement de DU établie par l'université.

M. Valat signale la mise en place dès le mois de juin d'une réunion visant à renforcer la procédure d'ouverture des DU.  
Il souligne cependant le caractère précipité de l'habilitation de ce DU qui est la conséquence de la rupture du partenariat de l'ENSAPBx avec Grand Lebrun.

M. Lampropoulos souhaite connaître le niveau académique de l'université de Tianjin.

Mme Velasco-Graciet pense que le partenariat ancien de l'ENSAPBx auprès de cette université pose des garanties fiables.  
Elle propose l'engagement de soumettre le dossier d'habilitation du DU à l'avis du conseil d'UFR puis au vote du dernier CA de l'année civile.  
Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Abstention	16

➤ **La CFVU adopte le DU Penser le projet de territoire par le paysage – CIEPT.**

#### **IV/ CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DU PENSER LE PROJET DE TERRITOIRE PAR LE PAYSAGE - CIEPT**

M. Valat signale que cette convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration pédagogique, administrative et financière entre l'UBM et l'ENSAPBx concernant le Diplôme d'Université Penser le projet de territoire par le paysage.

Mme Velasco-Graciet propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Abstention	16

➤ **La CFVU adopte la convention de partenariat relative au DU Penser le projet de territoire par le paysage entre l'UBM et l'ENSAPBx.**

#### **V/ CRÉATION DE NOUVEAUX PARCOURS-TYPES DE FORMATIONS**

Mme Velasco-Graciet signale que cette demande de modification de parcours-types émane d'un travail conjoint mené par le VP CFVU et les responsables de formation. Elle émet aujourd'hui la recommandation ferme d'une stabilisation des maquettes jusqu'à la restructuration prévue à mi-contrat quinquennal.

M. Valat rappelle le cadre réglementaire :

**Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master**

**Art. 4. – "(...) La liste des parcours types de formation ainsi que leurs intitulés sont soumis à la validation du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation."**

Les modifications proposées consistent à regrouper des parcours types qui dans leur organisation actuelle ne drainent pas les effectifs suffisants à leur ouverture.

##### **Parcours de la L3 de la mention Géographie et aménagement :**

###### **Intitulés des parcours actuels :**

- Géographie de l'aménagement et de l'environnement,
- Géographie du développement des territoires,
- Géographie sociale, culturelle et politique,

- Géographie Gestion environnementale des ressources.

**Nouveaux intitulés :**

- Géographie Aménagement Environnement Ressources,
- Géographie sociale et politique Développement Territoires.

Mme Velasco-Graciet remercie les collègues géographes d'avoir permis ce rééquilibrage afin d'éviter la fermeture de parcours.

Mme Duféal évoque plus un problème de contingentement entre les parcours en TD que de réelles diminutions d'effectifs.

M. Laluque demande si la fusion des parcours Gestion environnementale des ressources et Géographie de l'aménagement modifie la convention passée avec l'ENSEGID<sup>6</sup>.

Mme Duféal répond que la fusion entraîne une mutualisation des UE et que cela ne change rien à ce partenariat.

Mme Jouin souhaite savoir si cette diminution du nombre de parcours-types modifie les seuils d'ouverture des parcours et si une capacité d'accueil est fixée.

Mme Velasco-Graciet souligne l'absence de capacité d'accueil au sein de la licence Géographie.

M. Valat rappelle que dans le cahier des charges voté le 18 décembre 2014, les seuils d'ouverture d'un parcours ont été fixés à 25.

M. Boudet regrette devoir se prononcer sur un document dont il est pris connaissance en séance.

M. Valat répond que le conseil d'UFR a voté cette disposition deux jours auparavant.

Mme Velasco-Graciet propose aux élus de mettre à disposition les documents sur le BV en indiquant la mention : « sous réserve de l'avis du conseil d'UFR ».

M. Arcelin souligne que cette question a fait l'objet d'une discussion et d'un vote unanime en conseil d'UFR. Il indique que cette fusion permet un rééquilibrage cohérent des parcours.

M. Hauquin dit que cette modification concourt à une meilleure lisibilité de la formation.

Mme Rahou ajoute que cette simplification est à l'avantage de l'étudiant ; Les anciens parcours devenant des options au sein des parcours restants.

Mme Velasco-Graciet propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

**➡ La CFVU adopte les nouveaux parcours-type de la mention de licence Géographie et aménagement.**

---

<sup>6</sup> École Nationale Supérieure en Environnement, Géo-ressources et Ingénierie du Développement durable

M. Valat présente la demande de changement de parcours de M2 de la mention Histoire de l'art :

**Intitulés des parcours actuels :**

- Art antique
- Art médiéval
- Art moderne
- Art contemporain

**Nouveaux intitulés :**

- Histoire de l'art antique et médiéval
- Histoire de l'art moderne et contemporain

M. Boudet demande s'il s'agit également d'un rééquilibrage suite à un problème d'effectifs.

M. Ortel fait état d'un problème d'effectifs notamment au sein du parcours Art antique.

Mme Velasco-Graciet propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

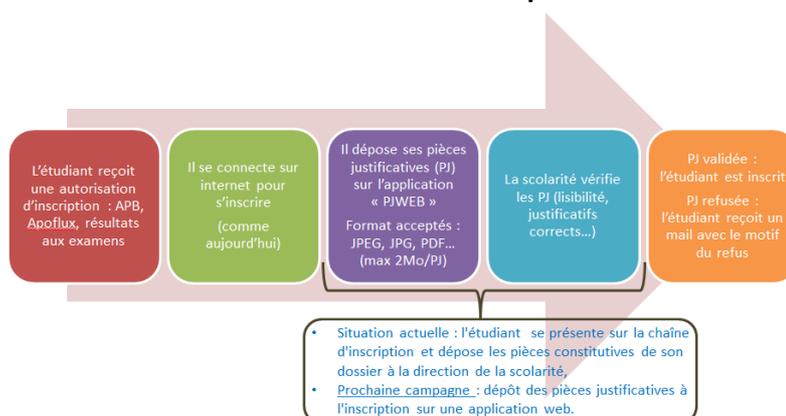
➡ **La CFVU adopte les nouveaux parcours-type de la mention de master Histoire de l'art.**

## VI/ MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2017/2018

Mme Miras informe les membres de la CFVU des nouvelles modalités d'inscriptions administratives pour l'année 2017/2018.

Pour cette campagne 2017/2018, une nouvelle mesure de simplification (préconisation nationale N°7) sera mise en œuvre dans la démarche d'inscription des étudiants : la dématérialisation des modalités d'inscription.

### Processus d'inscription



Les étudiants n'auront plus la nécessité de se présenter physiquement sur la chaîne d'inscription, ils pourront s'inscrire administrativement à distance.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le comité de pilotage fonctionnel du 10/05/2017 a fait le choix de proposer cette modalité uniquement aux primo-entrants, soit environ 4 000 étudiants.

Orientations validées par le comité de pilotage :

- Étudiants en attente de la notification de bourses. Suppression du contrôle a priori qui impose le règlement de l'intégralité des droits par les étudiants en attente de notification. En contrepartie, l'université devra procéder au recouvrement des droits d'inscription des étudiants qui ne sont finalement pas déclarés boursiers ou annuler leur inscription administrative.
- Délivrance du justificatif d'inscription (au format planche de 6 étiquettes avec 3 volets certificat de scolarité, 1 récapitulatif des droits payés et 1 code d'accès ENT). Ce justificatif sera délivré par courriel à l'adresse personnelle des étudiants. Cette pièce est indispensable à l'activation des services numériques et pour justifier de l'inscription en attendant la délivrance de la carte d'étudiant.
- Distribution centralisée des cartes AquipASS dans le bâtiment de l'administration pendant la semaine de pré rentrée. 3 personnels a minima des UFR, 3 personnels a minima de la Scolarité sur 3 journées complètes, puis distribution en UFR (inscriptions tardives).

Les risques du projet :

- Mauvaise qualité des pièces fournies par les étudiants qui pourrait provoquer des retards sur les inscriptions,
- Mauvaise évaluation de l'organisation de la chaîne d'inscription,
- Difficultés de maintenir une procédure d'inscription en présentiel avec une procédure dématérialisée (risque de confusion pour les usagers),
- Impossibilité de se connecter à la GED de l'Université et gestion de l'identité numérique des étudiants avant inscription.

Elle signale l'organisation d'une réunion publique à l'attention des personnels le mardi 23 mai. Toutes les pages internet du site de l'université relatives à l'inscription seront mises à jour dans les prochains jours.

M. Ortel demande où devront se rendre les étudiants qui n'auront pas récupéré leurs cartes au moment de la semaine de rentrée.

Mme Miras indique que les cartes des étudiants inscrits après cette date seront mises à disposition dans les accueils d'UFR.

M. Hauquin souligne l'importance de mener ce projet conjointement à celui mené dans le cadre de la semaine de rentrée.

Mme Miras indique que la question de la délivrance des cartes d'étudiant a été menée en collaboration avec la DVU. Un stand « délivrance des cartes » sera mis en place et les tuteurs étudiants y effectueront un passage lors de la visite organisée à l'attention des étudiants de première année.

Mme Duféal pense que la distribution des cartes par les tuteurs permettrait de créer un premier lien social entre étudiants.

Mme Miras signale que cette nouvelle organisation va entraîner un lourd travail de manutention qui n'existait pas précédemment. Elle ajoute que la direction de la scolarité ne sera pas en capacité de trier les cartes par formations dans le temps imparti. Elle rappelle que seule l'édition par ordre alphabétique est aujourd'hui possible sur le logiciel d'édition UniCampus.

M. Valat souligne la charge déjà importante portée par les UFR pendant cette période : inscriptions pédagogiques, élaboration des emplois du temps,...).

Mme Duféal demande quelles sont les pièces justificatives demandées pour l'inscription d'un étudiant.

Mme Miras évoque une moyenne de cinq pièces par étudiant. Le nombre dépendant de la situation de chacun : pièce d'identité, relevé de notes officiel du baccalauréat, JAPD, attestation d'assuré social, justificatif CROUS, ...

M. Lалуque demande de quelle manière l'étudiant primo-entrant sera informé de la date de sa réunion de rentrée et de l'obligation qui lui est faite de récupérer sa carte ce jour-là.

Mme Miras répond que sera ajouté un message informatif à la fin de la procédure d'inscription administrative en ligne.

Une fois son dossier validé par le service Scolarité, l'étudiant recevra également un mail contenant les informations relatives à sa réunion de rentrée et son justificatif d'inscription.

M. Lалуque demande si un fléchage du campus est prévu pour faciliter l'orientation de ces nouveaux étudiants.

Mme Miras souligne le plan de communication organisé dans le cadre des journées de rentrée : stand d'accueil, remise de plans de l'université et du campus, organisation d'un circuit de découverte avec un tuteur étudiant sur les lieux stratégiques,...

Mme Duféal propose de mettre à profit la localisation des lieux cartographiés de l'université lors de la cartopartie.

M. Arcelin demande si cette procédure va apporter un gain de temps dans le traitement des dossiers.

Mme Miras précise que le seul temps gagné est celui lié à l'accueil du public, le temps de traitement des inscriptions restera similaire.

Mme Rahou souligne la dimension chronophage de la gestion d'un dossier dématérialisé. Elle évoque la nécessité de développer un certain nombre de précautions à ce nouvel usage et aux conditions de travail liées à ce changement de pratiques (adaptation du poste de travail, lisibilité des documents,...).

Elle émet une réserve sur le choix d'un contrôle des étudiants boursiers a posteriori et souligne la complexité pour récupérer les fonds lorsque l'étudiant s'avère in fine non boursier.

M. Cormerais dit que ce dispositif informationnel pose la question du travail prolongé sur écran. Il y ajoute les questions de lisibilité des documents sur les interfaces et surtout celle de l'authentification des documents officiels comme les diplômes (problème de la fraude).

Le système informationnel doit être pensé dans son architecture, ses conditions d'usage et non seulement son temps d'usage.

Cette automatisation pensée en termes de régulation des flux et non d'usage va conduire à des dysfonctionnements dans les services (augmentation de la charge de travail).

Il propose afin d'éviter tout travail de manutention supplémentaire d'envisager la génération de la carte à partir d'un code.

Mme Miras évoque l'existence de projets nationaux de dématérialisation de la carte étudiante sur smartphone.

Elle souligne également la mise en place par le CIEP<sup>7</sup> d'une formation visant à acquérir les codes de l'authentification d'un diplôme (études des pictogrammes, de la signature, ...).

Mme Rahou signale que cette formation concerne essentiellement les diplômés étrangers.

Elle souligne l'existence sur certains diplômes étrangers notamment chinois d'un QR code<sup>8</sup> pour faciliter leur authentification.

Le développement technologique lié à la dématérialisation va nous obliger à un changement de nos pratiques et s'inquiète de notre capacité à assurer notre travail à moyens constants.

M. Boudet se félicite du maintien des personnels d'accueil et d'assistance afin d'aider les étudiants en difficulté. Il est favorable au contrôle a posteriori des étudiants boursiers et souhaite en tant qu'élève étudiant être informé de la procédure afin de répondre aux étudiants qui rencontreraient des difficultés.

Mme Miras rappelle aux élus étudiants l'importance de leur rôle d'incitation à mener auprès des étudiants boursiers dans le cadre de la campagne du dossier social étudiant. Elle les invite à faire une campagne de communication via les réseaux sociaux pour sensibiliser les étudiants à cette question.

Mme Duféal souhaite savoir comment seront stockées ces pièces justificatives.

Mme Miras signale la disparition à terme des dossiers étudiants et de leur archivage. Les pièces justificatives envoyées par les étudiants seront stockées sur un serveur de fichier UBM ou une GED hébergée par l'université de Bordeaux. Les dossiers étudiants seront consultables par l'ensemble des personnels disposant des droits d'accès Apogée.

Mme Velasco-Graciet évoque la création future d'un cloud Aquitain hébergé à l'université de Bordeaux, financé par le Conseil Régional et animé par le service interuniversitaire pour le compte de l'ensemble des établissements du site.

M. Arcelin souhaiterait que les personnels de scolarité d'UFR suivent également une formation sur le traitement de la dématérialisation des dossiers (admission-inscription) et l'authentification des documents.

Mme Miras indique que la formation proposée par le CIEP sous la forme d'un MOOC est aujourd'hui en phase de test. Elle propose d'inviter les personnels concernés au regard de la pertinence de cette formation.

Mme Gonfond demande les modalités de paiement offerte à un étudiant dont l'inscription sera dématérialisée et quel choix sera offert à l'étudiant ne pouvant pas payer en ligne.

---

<sup>7</sup> Centre International d'Etudes Pédagogiques

<sup>8</sup> système inviolable de vérification de diplômes

Mme Miras rappelle que la loi oblige à proposer a minima deux moyens de paiement. Comme aujourd'hui, l'étudiant aura la possibilité de payer en ligne via l'application Paybox. Il s'agit du seul moyen de payer en 3 fois (1/3 des droits d'inscription chaque mois).

Il pourra également envoyer un chèque par courrier postal à l'adresse de l'Agence comptable de l'université ou payer en espèce en présentiel (plafond maximum de 300 €).

M. Cormerais signale que l'échelonnement de paiement n'est pas autorisé pour les étudiants qui disposent d'une carte prépayée et rechargeable.

Mme Miras signale que les étudiants qui règlent leurs droits d'inscriptions au moyen de ces cartes sont essentiellement des primo-entrants mineurs et rappelle que les étudiants de moins de 20 ans dans l'année universitaire ne s'acquittent pas du paiement de la cotisation à la sécurité sociale. Pour l'année universitaire 2016/2017, ils devaient payer 189.10€ pour une licence.

M. Arcelin demande si, pour faciliter la lecture de ces dossiers, les gestionnaires seront équipés de double écran.

Mme Miras relève l'importance d'augmenter la polyvalence des vacataires étudiants en charge des inscriptions administratives et ce afin de ne pas laisser une personne devant l'écran pendant 7 heures.

M. Lалуque demande si l'étudiant ayant validé son vœu sur Admission Post-Bac ou Apoflux sera automatiquement renvoyé sur Apogée.

Mme Miras indique que cette procédure reste inchangée.

Mme Velasco-Graciet émet le souhait d'une relation privilégiée entre la Direction de la Scolarité et les UFR sur les aspects techniques de cette nouvelle procédure et répondre aux besoins de formation émis.

## **VII/ CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES**

Mme Miras présente le calendrier des inscriptions 2017/2018 (Cf. Annexe) :

- Le début de campagne d'inscription est fixé au 5 juillet 2017. Elle rappelle l'obligation d'attendre la publication des résultats du bac et des droits d'inscription nationaux pour débiter les inscriptions.
- Cette année, les inscriptions tardives (masters à orientation professionnelle, Formation à distance, ...) du 29 septembre au 13 octobre seront assurées par la Direction de la Scolarité.
- La date limite de dépôt des pièces justificatives et du paiement est fixée au 28/09.  
Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de bourse malgré les relances seront considérés comme non-boursiers. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement.  
Toute inscription non régularisée sera annulée le 13/10.

Elle invite les élus étudiants à rediriger les étudiants en difficultés financières vers la Direction de la Scolarité qui peut leur apporter des solutions en fonction de leur situation (aménagement de paiement, redirection vers une assistante sociale pour déposer un dossier FSDIE, délivrance d'un dossier exonération, ...)

Mme Duféal demande si l'annulation est toujours associée à la délivrance d'une carte étudiante.

Mme Miras répond que l'annulation de l'inscription de l'étudiant entraîne la désactivation électronique de la carte AquipASS. En conséquence, l'étudiant ne pourra plus payer au CROUS ou emprunter des livres dans les bibliothèques universitaires.

Mme Jouin évoque un calendrier différencié par filières les années précédentes.

Mme Rachmuhl répond que cette procédure n'existe plus depuis 2ans.

Mme Velasco-Graciet propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32

➡ ***La CFVU valide le calendrier des inscriptions administratives 2017/2018.***

## **VIII/ DÉSIGNATION DES ÉLUS DE LA CFVU SIÉGEANT A LA COMMISSION DE CÉSURE**

Mme Carribon rappelle que la lettre de cadrage de la commission de césure est mise à disposition sur l'ENTP.

La commission d'instruction qui se réunira le 11 juillet 2017 comprend des élus de la CFVU qui restent à désigner.

Se proposent :

- enseignant.e-chercheur.se : Mme Duféal,
- BIATSS : M. Arcelin,
- étudiant.e : M. Puisset.

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

M. Lampropoulos évoque la demande émanant des enseignants du département de lettres de rediscuter au sein de la CFVU de la mesure visant à transformer les ABI en O, mesure qui peut s'avérer pénalisante pour les étudiants.

M. Valat répond que cette question sera à l'ordre du jour du bureau CFVU du 6 juin.

M. Arcelin précise que la commission pédagogique de l'UFR STC a également effectué un bilan sur l'assiduité des étudiants et le règlement des études.

Mme Carribon précise qu'il a été demandé à chaque UFR de se saisir des questions concernant le règlement des études, l'assiduité et les ABI en vue de l'organisation d'un bureau CFVU dédié.

Mme Duféal dit avoir découvert qu'un argumentaire a été distribué aux agents du CROUS afin d'informer les étudiants de l'obligation qui leur est faite d'alimenter leur compte Izly par virement bancaire afin de pouvoir manger dans les restaurants universitaires. Elle estime que le CROUS n'a pas à obliger ses usagers à alimenter un compte bancaire dans le but d'enjeu de partenariats bancaires.

Mme Miras signale que le CROUS est revenu en arrière sur cette question cette semaine.

Mme Velasco-Graciet signale qu'il s'agit d'un des combats mené avec le CROUS.

M. Cormerais ajoute que les conditions de restauration (places d'accueil limitées, conditions acoustiques, ...) sont insuffisantes et regrette l'absence de lieu de convivialité au sein de ces restaurants.

M. Boudet signale que la question des modalités de paiement est en discussion avec le CA du CROUS depuis plus d'un an. La direction du CROUS est ferme sur cette question et envisage un étalement dans le temps de cette mesure avec un passage au paiement unique IZLY dès la rentrée prochaine. Il est favorable à une discussion avec la direction de l'université sur les actions à mener sur cette question. Il signale toutefois l'engagement des élus étudiants à défendre le monopole du CROUS.

Mme Velasco-Graciet déplore les actions menées sans concertation par le CROUS et les mauvaises conditions d'accueil des étudiants au sein des RU<sup>9</sup>. Elle signale avoir envisagée de faire appel à des prestataires privés (food-trucks) en l'absence d'arrangement. Elle rappelle que le CROUS de Nouvelle-Aquitaine est le seul en France à être bénéficiaire. Il est aujourd'hui envisagé un agrandissement du Sirtaki et la mise à disposition d'un autre camion CROUS.

M. Le Bourdonnec ajoute que le CROUS a supprimé l'ensemble des fours micro-ondes mis à disposition afin d'éviter que les étudiants viennent consommer un plat qui n'a pas été acheté dans le RU.

M. Hauquin dit que cette attitude pose question quant au service public rendu par l'opérateur.

Mme Gonfond revient sur le projet de la dématérialisation de la carte étudiante.

Mme Miras dit que cette piste ne sera pas mise en place avant plusieurs années.

Mme Rahou souligne que la carte Aquipass est utilisée par l'ensemble des personnels de l'université. Ces derniers seront également impactés puisque souvent moins bien technologiquement équipés que les étudiants.

Mme Durrans évoque également le non-respect des engagements pris le CROUS pour l'accueil d'une trentaine d'étudiants et d'enseignants étrangers au sein des logements du CROUS dans le cadre d'un colloque organisé au mois de juillet prochain.

Mme Rahou évoque l'existence d'un pôle logement pour l'accueil des enseignants chercheurs étrangers au sein de la COMUE.

Mme Velasco-Graciet propose à Mme Durrans d'intervenir en faveur des étudiants.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 11H25.

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET

---

<sup>9</sup> Restaurant universitaire

Annexe :

### CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2017/2018

CFVU du 18/05/2017

Informations : *Pour les bacheliers :* Résultats du bac 1<sup>er</sup> groupe : 05/07  
*Pour les réinscriptions :* Résultats 1<sup>ère</sup> session : 18/05  
 Résultats du bac 2<sup>ème</sup> groupe : 08/07 Résultats 2<sup>ème</sup> session : 11/07  
*Rentrée :* Le 04/09  
 Début des cours : 11/09

	PUBLIC	ETAPES	DATES
1	TOUS (REINSCRITS UBM + PRIMO-ENTRANTS)	Inscription en ligne	du 05/07 au 25/09 <sup>(1)</sup> (Interruption du 29/07 au 20/08 inclus)
2	PRIMO-ENTRANTS	Validation de l'inscription <b>en ligne</b> (Dépôt des pièces justificatives, paiement... <sup>(3)</sup> ) : PAS DE RENDEZ-VOUS	du 05/07 au 25/09 <sup>(1)</sup> (Interruption du 29/07 au 20/08 inclus)
	REINSCRITS UBM	Validation de l'inscription <b>en présentiel</b> (Dépôt des pièces justificatives, paiement... <sup>(3)</sup> ) : SUR RENDEZ-VOUS	du 06/07 au 28/07 et du 21/08 au 28/09 <sup>(2)</sup> (pour les préparations Agrégation interne, clôture des inscriptions le 08/09)
3	TOUS (REINSCRITS UBM + PRIMO-ENTRANTS)	Inscriptions pédagogiques en UFR	pendant la semaine de rentrée et au plus tard le 13/10

(1) Inscription conseillée pour [les bacheliers 2017](#) du 05 au 28/07 : assistance en ligne renforcée.

(2) Prolongation pour certains publics (masters à orientation pro, Formations à distance...) du 02 au 13/10 à la Direction de la scolarité.

(3) Date limite de dépôt des pièces justificatives et du paiement le 28/09. Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de Bourse malgré les relances seront considérés comme non-boursiers. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement. Toute inscription non payée sera annulée le 13/10.

**Toute demande d'inscription effectuée hors délai ou hors procédure revêt un caractère dérogatoire et doit être instruite par la Direction de la Scolarité (Date limite de dépôt de la demande : 13/10)**